



**Hommage
bénévolat-Québec**
Sixième édition
2003



*« Le lys s'y mire ainsi que l'azur plein d'oiseaux,
comme pour y chercher une image qui flotte. »*
Nelligan, Émile
(Le Lac)

*Être, vivre et exercer la communauté, la citoyenneté ?
Bien sûr que o... !*

MÉMOIRE

du

Mouvement des personnes d'abord de Drummondville

présenté à la

Commission spéciale sur la Loi électorale

sur

L'AVANT-PROJET DE LOI

LOI ÉLECTORALE

20 DÉCEMBRE 2005



**Hommage
bénévolat-Québec**
Sixième édition
2003



« Le lys s'y mire ainsi que l'azur plein d'oiseaux,
comme pour y chercher une image qui flotte. »
Nelligan, Émile
(Le Lac)

Monsieur François Ouimet
Présidence de la CSLÉ
CSLÉ
Secrétariat de la Commission spéciale sur la Loi électorale
Édifice Pamphile-LeMay
1035, rue des Parlementaires, 3^{ème} étages, Bureau 3.15
Québec (Québec)
G1A 1A3

Drummondville, ce 20 décembre 2005

Objet : Dépôt de Mémoire et demande d'audition à la Commission spéciale sur la Loi électorale (CSLÉ).

Monsieur le président,

Le Mouvement des personnes d'abord de Drummondville (MPD'A Dr'ville), une ressource socio-communautaire régionale d'entraide, de promotion et de défense des besoins, intérêts et droits en « déficience intellectuelle », et lauréat régionale du prix Hommage bénévolat-Québec (Sixième édition), est heureux, par la présente, de déposer devant les Membres de la Commission un Mémoire qui a pour titre

*Être, vivre et exercer la communauté, la citoyenneté ?
Bien sûr que o... !.*

Ce Mémoire porte sur des questions et observations entourant l'exercice de la citoyenneté de personnes en situation de « déficience intellectuelle-trouble envahissant de développement » (« di-ted »), de curatelle; Il vise, moyennant un esprit d'innovation et de mutualité sociale dynamiques, la reconnaissance d'accès à l'exercice libre, volontaire de la citoyenneté. Finalement, Il demande, en Souhaits de réussite (se référer à 1.1 et 1.2), que la **Qualité d'électeur** soit autorisée et reconnue aux personnes en situation de « di-ted », curatelle » et ; que, par conséquent, soit amendée ou modifiée toute disposition qui, relevant du Code civil et du projet de Loi actuel (art 3.4), le niant de convention ou autrement, doit être abrogée.

De plus, le Mouvement demande que la Commission l'autorise à auditionner devant elle lors des activités hivernales.

Espérant cet objet convenir, vous remerciant de son attention, et vous souhaitant d'heureuses fêtes 2005-2006, veuillez accueillir, Monsieur le président et Membres de la Commission, au nom des membres, des personnes-ressources, du Mouvement, du nôtre, l'expression de nos sentiments d'entraide régionale distingués.

Marcel Blais
Responsable aux dossiers
MPD'A Dr'ville
20 décembre 2005
pj. : Mémoire et Présentation-annexe (version finale améliorée,vfa).

UN ORGANISME DE



MOUVEMENT DES PERSONNES D'ABORD DE DRUMMONDVILLE

255, rue Brock, local 433, Drummondville, Québec J2C 1M5 Tél.: (819) 478-3899 Fax: (819) 478-7533
Internet: <http://www.mpda-drummond.qc.ca> Courriel : mpda@mpda-drummond.qc.ca



**Hommage
bénévolat-Québec**
Sixième édition
2003



« Le lys s'y mire ainsi que l'azur plein d'oiseaux,
comme pour y chercher une image qui flotte. »
Nelligan, Émile
(Le Lac)

CSLÉ

Secrétariat de la Commission spéciale sur la Loi électorale
Édifice Pamphile-LeMay
1035, rue des Parlementaires, 3^{ème} étages, Bureau 3.15
Québec (Québec)
G1A 1A3

Drummondville, ce 20 décembre 2005

Objet : Résumé de Mémoire.

Résumé de Mémoire

*Être, vivre et exercer la communauté, la citoyenneté ?
Bien sûr que o... !.*

Ce Mémoire porte sur des questions et observations entourant l'exercice de la citoyenneté de personnes en situation de « déficience intellectuelle-trouble envahissant de développement » (« di-ted »), de curatelle; Il vise, moyennant un esprit d'innovation et de mutualité sociale dynamiques, la reconnaissance d'accès à l'exercice libre, volontaire de la citoyenneté. Finalement, Il demande, en Souhaits de réussite (se référer à 1.1 et 1.2), que la **Qualité d'électeur** soit autorisée et reconnue aux personnes en situation de « di-ted », curatelle » et ; que, par conséquent, soit amendée ou modifiée toute disposition qui, relevant du Code civil et du projet de Loi actuel (art 3.4), le niant de convention ou autrement, doit être abrogée.

*Être, vivre et exercer la communauté, la citoyenneté ?
Bien sûr que o..u...iii !*

MPD'A Dr'ville

-30-

Source : Mouvement des Personnes D'Abord de Drummondville
Marcel Blais, Responsable aux dossiers, 20 décembre 2005
Reproduction, publication autorisées, ce moyennant les dispositions de la Commission.

UN ORGANISME DE



MOUVEMENT DES PERSONNES D'ABORD DE DRUMMONDVILLE

255, rue Brock, local 433, Drummondville, Québec J2C 1M5 Tél.: (819) 478-3899 Fax: (819) 478-7533
Internet: <http://www.mpda-drummond.qc.ca> Courriel : mpda@mpda-drummond.qc.ca



**Hommage
bénévolat-Québec**
Sixième édition
2003



« Le lys s'y mire ainsi que l'azur plein d'oiseaux,
comme pour y chercher une image qui flotte. »
Nelligan, Émile
(Le Lac)

*Être, vivre et exercer la communauté, la citoyenneté ?
Bien sûr que o... !*

Drummondville, ce 20 décembre 2005. Le Mouvement des Personnes D'Abord de Dr'ville, une ressource sociocommunautaire régionale d'entraide, de promotion et de défense des besoins, intérêts et droits en « déficience intellectuelle », et lauréat régional du prix Hommage bénévolat-Québec (Sixième édition), est heureux de **présenter** à la Commission spéciale sur la Loi électorale le présent Mémoire intitulé :

Être, vivre et exercer la communauté, la citoyenneté ? Bien sûr que o... !

Mémoire court, de présentation d'entraide honorable facile d'accès et de mentalités-cultures à avancer-valoriser au sein de la Communauté humaine, québécoise 2006... .

Présentation

Être et vivre en citoyenne, citoyen

Être, vivre en citoyenne, citoyen ? Être, vivre en société ? Être, vivre de et avec la société ?

Qu'est-ce que la citoyenneté ? Qu'est-ce qu'exercer la citoyenneté ?

Quoi, comment, qu'entrer, assumer la citoyenneté ? (Hors-de, de-dans la société ?)

Voilà autant de questions à débattre, autant de réponses à pister!

Constats

*Des questions qui, s'appliquant à tout le monde sans exception, demeurent en situation d'**émergence** en « déficience intellectuelle »-« trouble envahissant de développement » (« di-ted »). Une situation inusitée, délicate où il demeure difficile d'exercer tout autant sa « personnalité-sociale » que l'accès à l'exercice de la citoyenneté (droit au suffrage, participation à la puissance publique).*

Inusitée, délicate en ce qu'elle s'impose volontairement, librement au sein de la Communauté, plus spécialement en « di-ted », un domaine cotoyant, tout autant que les autres, la citoyenneté en tant que parcours-exercice de société, de citoyenneté d'hier, d'aujourd'hui, de demain.

Antécédents historico-qubécois

« Après la reconnaissance de leurs droits civils, dans les années 1960-1970, et de leurs droits sociaux, culturels et économiques, dans les années 1980-1990, voilà que les personnes souffrant de déficience mentale entendent exercer leur citoyenneté. »*

Villeneuve, Dominic,

Déficience intellectuelle : un projet d'éducation à la citoyenneté devrait voir le jour en 2006, L'Express Drummondville, 18 décembre 2005.

*De la citation, il nous apparaît important d'inviter la Commission sur quelques antécédents historico-qubécois sur la question de la **citoyenneté**, notamment dans le domaine du monde « psychique » (particulièrement de la « di-ted ») ainsi que de son exercice pour les années qui viennent.*

*Depuis l'époque de Duplessis-Léger (+/- 1936-1970), au lendemain du Rapport Bédard (Inspiration : **Les fous crient au secours**, Jean-Charles Pagé; **Ma chienne de vie**, Jean-Guy Labrosse), des efforts d'intégration sociale ont été faits ainsi que de belles réalisations sociétales. Des efforts-réalisations ayant touché, en particulier, le domaine de la « désinstitutionnalisation »-« normalisation », notamment en « santé mentale », en « déficience mentale » (« di-ted »); un domaine fort bien alimenté du point de vue de la recherche, de l'intervention, de l'organisation, délivrance, actualisation de services et politiques « clientèle-s » conséquentes.*

D'aujourd'hui, il est plaisant de reconnaître que la situation s'est développée et enrichie d'une plus grande participation sociale tout autant des ressources qui se fondent, se renouvellent ou continuent que des personnes qui, entrant ou du sein de la communauté, de la société et découvrant la citoyenneté, se proposent de collaborer, de s'y aventurer, de s'y exercer.

D'aujourd'hui à demain, qu'est-ce qu'exercer la citoyenneté, l'affranchir en termes d'égalité, d'accès à l'égalité, à la liberté, à la justice, à la communauté ? Est-il audacieux de simplement penser qu'il soit possible, en « di-ted », de reconnaître et pratiquer la/sa « citoyenneté » (celle touchant la « capacité d'exercer le droit au suffrage et la participation à l'exercice de la puissance publique », Aristote) ?

Défis-enjeux actuelles de l'exercice de citoyenneté en « di-ted »

En « di-ted », il est particulièrement innovateur d'exercer la citoyenneté librement, volontairement, et conformément à la Loi du Pays, de la Communauté.

*Innovateur en ce sens que plusieurs défis-enjeux habitent la **citoyenneté**, notamment en « di-ted ». Des **défis-enjeux** de société, de communauté active, non active touchant la pratique, l'évolution du champs de la désinstitutionnalisation, des pratiques d'organisation-intervention, des politiques « clientèle-s », de la recherche, de la contextualisation (normalisation, intégration, participation), de la reconnaissance des ressources et personnes (crédibilité, autorité).*

Des défis-enjeux d'autorité et de communication qu'ensemble et sans frontière il soit toujours possible de rencontrer, d'alimenter, d'enrichir.

Ouvertures : milieu de l'organisation, de la recherche

Quelques ouvertures se font, en « di-ted », en rapport avec l'exercice de la citoyenneté. La Société québécoise, en quête de développement social, demeure attentive à l'expression d'une citoyenneté élargie en terme d'espace démocratique, notamment en faveur de personnes se trouvant en situation de « handicap-s » (« di-ted »), milieu dynamique. Elle considère que l'exercice de la citoyenneté leur soit possible ainsi qu'un droit universel disponible reconnu et souhaité par tout autant la Communauté de base, le domaine de la Recherche nationale, internationale que l'État qui, de jour en jour, évoluent, innovent, s'alimentent entre les uns, les autres.

*De cet espace démocratique élargi, il est possible de rendre disponible l'exercice de citoyenneté libre, volontaire à toutes ces personnes qui, pour des raisons « bio-psycho-sociales » (ou : « médico-psychologiques »), se retrouvent en situation d'**interdit**, de **en curatelle**.*

Souhaits de réussite

De ce qui précède et compte tenu de l'évolution des mentalités-cultures (ouvertures), de la recherche (TREMBLAY, LACHAPELLE, AIRHM), de l'organisation socio-politique actuelle (développement social), le Mouvement invite la Commission aux souhaits de réussite qui suivent :

Plaise à la Commission spéciale sur la Loi électorale d'/de :

*1.1 Autoriser le droit au suffrage aux personnes qui, sous la curatelle, ne possèdent pas la **qualité d'électeur**, ce moyennant leur accessibilité au Statut d'électeur reconnu (conditions d'exercice);*

1.2 Amender ou modifier, par conséquent, toute disposition qui, du Code civil du Québec (vg. : Chartes des droits et libertés de la personne, article 22) et niant l'alinéa 1.1, peut l'autoriser.

2 Faciliter l'expression de la citoyenneté à toutes ces ressources et personnes qui, en situation de handicap-s, notamment en « di-ted » et sur la curatelle, le désirent-souhaitent volontairement, librement, ce en toute quiétude, égalité d'exercice citoyenne et démocratique reconnues, à reconnaître.

3 Avancer et valoriser tout autant la citoyenneté que son exercice tant auprès de la population qu'auprès de toutes ces personnes qui, l'aspirant ou découvrant, désirent en connaître-savoir davantage, notamment en milieu « psychique », de curatelle (vg. : Programme d'éducation à la citoyenneté).

4 Reconnaître, dans la mesure de l'État, l'ensemble des Mémoires et recommandations qui, provenant du milieu associatif socio-communautaire, institutionnel, étatique (ressources-personnes chevronnées) actif, s'intéressent à l'élargissement de l'espace démocratique québécois, bien-sûr en « di-ted ».

Pour ne pas conclure

Être, vivre et exercer la communauté, la citoyenneté, ensemble et sans frontière, avec le monde, du milieu de la curatelle de la société (de préférence en « di-ted ») et librement, demande des efforts de société innovateurs susceptibles d'alimenter tout autant l'accessibilité que la disponibilité de ressources et personnes habilitées ou non à l'exercice égalitaire et solidaire de la citoyenneté. Des efforts d'ouvertures impliquant les mentalités-cultures, la société à élargir un espace démocratique qui, leur étant accordé, enrichira, sans aucun doute et avec honneur, la Communauté québécoise et son épanouissement.

Être, vivre et exercer la communauté, la citoyenneté ? Bien sûr que o..u..iii !

Espérant ce Mémoire soutenir, veuillez accueillir, honorables Membres de la Commission, au nom des membres, des personnes-ressources et du nôtre, l'expression de nos sentiments-chalom d'entraide régionale distingués qu'accompagne votre personne, votre entourage, votre activité, votre citoyenneté de ce jour à demain !

MPD'A Dr'ville

pj. : Présentation-Annexe.

**: De l'expression « personnes souffrant de déficience mentale », le Mouvement préfère d'autre appellation quant à se distinguer ou se valoriser socialement (vg. : personne présentant ou vivant avec un « di-ted »; une personne d'abord; personne en situation de « handicap-s » ou de « di-ted »).*

Bien qu'elles se ressemblent (similaires), les expressions « déficience mentale » et « déficience intellectuelle », diffèrent tout autant de leur analogie que de leur épistémologie, méthodologie; un « état de vie » plutôt qu'une « maladie » (recherche et profession actuelles, en discussion).

-30-

Source : Mouvement des Personnes D'Abord de Drummondville
Marcel Blais, Responsable aux dossiers, 20 décembre 2005 (version finale améliorée,vfa)
Reproduction, publication autorisées, ce moyennant les dispositions de la Commission.

UN ORGANISME DE



MOUVEMENT DES PERSONNES D'ABORD DE DRUMMONDVILLE

255, rue Brock, local 433, Drummondville, Québec J2C 1M5 Tél.: (819) 478-3899 Fax: (819) 478-7533
Internet: <http://www.mpda-drummond.qc.ca> Courriel : mpda@mpda-drummond.qc.ca



**Hommage
bénévolat-Québec**
Sixième édition
2003



*« Le lys s'y mire ainsi que l'azur plein d'oiseaux,
comme pour y chercher une image qui flotte. »*
Nelligan, Émile
(Le Lac)

Pour publication immédiate

Communiqué de presse

***M Norbert Rodrigue,
Hommage !***

Drummondville, ce 4 janvier 2006. Le Mouvement des Personnes D'Abord de Drummondville (MPD'A), une ressource socio-communautaire régionale d'entraide, de promotion et de défense des besoins, intérêts et droits en "di", et lauréat régional du prix Hommage bénévolat-Québec (Sixième édition), venant d'apprendre avec tristesse le départ de M Norbert Rodrigue, de l'OPHQ, désire exprimer quelques mots sur cette personne, un grand homme de solidarité, de mutualité, de citoyenneté québécoise.

Tout d'abord, le Mouvement tient à saluer et remercier, en la personne de M Norbert, cette générosité humaine qui, l'ayant caractérisée depuis sa naissance jusqu'à ce jour, demain, demeure ce par quoi et ce par où bâtir, construire, planter, cultiver, éveiller, inspirer l'assistent d'actions et de paroles fondatrices, innovatrices, libératrices. Des paroles, actions en quête de liberté et de reconnaissance de liberté, d'ouverture humaines d'abord et avant tout tant auprès des ressources qu'auprès des personnes, ensemble et sans frontière, spécialement celles que la Société leur accorde, sous réserve ou avec peu d'honneur, peu d'élégance, une présence, une place parmi et avec elle.

De remercier et saluer, en la personne de M Norbert, l'ensemble de son activité qui, de la mémoire et de l'histoire québécoises, internationales, continue, continuera d'ensemencer, d'embellir, de solidariser, d'entraider ce dont il est toujours possible d'avancer, de valoriser, d'humaniser.

De saluer et remercier, en la personne de M Norbert, l'ensemble de son œuvre, de sa personne qui donnent à être agies, pensées, parlées, portées en notre cœur, notre personne, notre citoyenneté de chaque jour.

Grands mercis d'entraide et chalom honorable accompagnent votre personne, votre entourage, votre activité M Norbert !

Mouvement des Personnes D'Abord de Drummondville

-30-

Source : Mouvement des Personnes D'Abord de Drummondville
Marcel Blais, Responsable aux dossiers, 4 janvier 2006

UN ORGANISME DE



MOUVEMENT DES PERSONNES D'ABORD DE DRUMMONDVILLE

255, rue Brock, local 433, Drummondville, Québec J2C 1M5 Tél.: (819) 478-3899 Fax: (819) 478-7533

Internet: <http://www.mpda-drummond.qc.ca> Courriel : mpda@mpda-drummond.qc.ca



**Hommage
bénévolat-Québec**
Sixième édition
2003



« Le lys s'y mire ainsi que l'azur plein d'oiseaux,
comme pour y chercher une image qui flotte. »
Nelligan, Émile
(Le Lac)

Drummondville, ce 20 décembre 2005

Présentation-Annexe

de

*Être, vivre et exercer la communauté, la citoyenneté ?
Bien sûr que o... !*

Quelques définitions

Citoyen :

Membre d'une cité, habitant d'un État (Hachette, 1992)

Membre d'un État, considéré du point de vue de ses devoirs et de ses droits (Petit Larousse Illustrée, 1987)

Citoyenneté :

Qualité de citoyen (Hachette 1992, PLI 1987)

Capacité d'exercer le droit de suffrage et la participation à l'exercice de la puissance publique (Aristote, Politique 1.111,1/Notions philosophiques, PUF, pp. 324-328)

Défis-enjeux de citoyenneté (Temps de/Tableau-synthèse)

		Droit de suffrage (élections, votes)	Exercice de la puissance publique (accès parole-action socio-politique)
Temps d'Aristote		Tout le monde	Tout le monde
	Sauf	Esclave, étranger	Esclave, étranger
Temps de Duplessis-Léger (+/-1936-1970)		Tout le monde	Tout le monde
	Sauf	Interdit	Interdit
Temps d'aujourd'hui		Tout le monde	Tout le monde
	Sauf	Interdit (ouvertures)	Interdit (ouvertures)

Défis-enjeux de citoyenneté (Observations préliminaires)

En « di-ted », il est particulièrement innovateur d'exercer la citoyenneté librement, volontairement, et conformément à la Loi du Pays, de la Communauté.

*Innovateur en ce sens que plusieurs défis-enjeux habitent la **citoyenneté**, notamment en « di-ted ». Des **défis-enjeux** de société, de communauté active, non active touchant la pratique, l'évolution du champs de la désinstitutionnalisation, des pratiques d'organisation-intervention, des politiques « clientèles », de la recherche, de la contextualisation (normalisation, intégration, participation), de la reconnaissance des ressources et personnes (crédibilité, autorité).*

Des défis-enjeux d'autorité et de communication qu'ensemble et sans frontière il soit toujours possible de rencontrer, d'alimenter, d'enrichir.

Référence-documentation

In L'Univers philosophique (PUF, 1989)

- Article 39 Le politique, Jean Beachler
- Article 206 La science politique, Madeleine Grawitz
- Articles 273-284 Section 17, Historico-politique

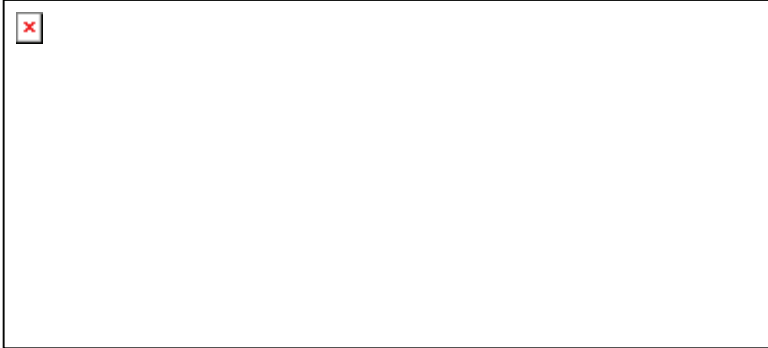
TREMBLAY, Mireille (?), Développement d'un Programme d'éducation à la citoyenneté avec les « personnes présentant une déficience intellectuelle ou un handicap mental », sé, sd.

TREMBLAY, Mireille, Yves LACHAPELLE (?), De la reconnaissance à l'exercice des droits politiques et démocratiques des « personnes présentant une déficience intellectuelle », In Actes du Congrès de l'AIRHM à Rimouski (2004).

Être, vivre et exercer la communauté, la citoyenneté ?

Bien sûr que o..u..iii !

Avant-projet de loi
Loi électorale



Avant-projet de loi
Loi électorale

Déposé par
M. Jacques P. Dupuis
Ministre délégué à la Réforme des institutions démocratiques

Éditeur officiel du Québec

2004

Avant-projet de loi

LOI ÉLECTORALE
LE PARLEMENT DU QUÉBEC DÉCRÈTE CE QUI SUIT:
TITRE I

OBJET DE LA LOI

1. La présente loi a pour objet de régir l'organisation et la tenue d'élections libres et démocratiques afin de procéder au choix des représentants à l'Assemblée nationale dans le respect des droits reconnus à toute personne de voter et de se porter candidat.

À cette fin, la présente loi vise notamment:

- 1° à favoriser l'exercice du droit de vote de tous les électeurs;
- 2° à assurer la représentation effective des électeurs en tenant compte de l'égalité du vote des électeurs;
- 3° à assurer l'égalité des chances de tous les candidats et de tous les partis politiques lors d'une élection, notamment par un financement équitable et un contrôle efficace des dépenses électorales;
- 4° à favoriser l'atteinte d'une représentation équitable entre les femmes et les hommes à l'Assemblée nationale;
- 5° à favoriser l'atteinte d'une représentation équitable des membres des minorités ethnoculturelles à l'Assemblée nationale.

CONDITIONS D'EXERCICE

2. Toute personne qui possède la qualité d'électeur a droit de voter lors d'élections générales ou d'une élection partielle si elle respecte les exigences de la présente loi.

3. Possède la qualité d'électeur, toute personne qui:

- 1° a dix-huit ans;
- 2° est de citoyenneté canadienne;
- 3° est domiciliée au Québec depuis six mois;
- 4° n'est pas en curatelle.

4. Pour exercer son droit de vote, une personne doit:

- 1° posséder la qualité d'électeur le jour du scrutin;
- 2° être inscrite sur la liste électorale de la section de vote de son domicile le treizième jour qui précède celui du scrutin;
- 3° ne pas avoir été déclarée coupable ou tenue pour coupable d'une manœuvre électorale frauduleuse en matière électorale ou référendaire au cours des cinq dernières années.

Un électeur ayant droit de voter n'est pas tenu de comparaître comme témoin devant un juge ou un tribunal le jour du scrutin.

5. Un électeur vote pour un candidat à l'obtention d'un siège de circonscription dans la circonscription de son domicile.

6. Un électeur qui quitte temporairement le Québec et qui y est domicilié depuis douze mois à la date de son départ peut exercer son droit de vote hors du Québec pendant les deux ans qui suivent son départ pourvu qu'il respecte les conditions prévues à la présente loi.

Toutefois, le délai de deux ans ne s'applique pas:

1° à l'électeur qui est affecté à l'extérieur du Québec à une fonction pour le compte du gouvernement du Québec ou du Canada;

2° à l'électeur qui est affecté à l'extérieur du Québec à une fonction pour le compte d'un organisme international dont le Québec ou le Canada est membre et auquel il verse une contribution;

3° au conjoint et aux personnes à charge de l'électeur visé aux paragraphes 1° et 2°, s'ils sont eux-mêmes électeurs.

7. Un électeur admissible à exercer son droit de vote hors Québec est réputé domicilié à l'adresse de son dernier domicile au Québec.

Un électeur détenu est réputé domicilié à l'adresse de son domicile à la date de son incarcération.

8. Un membre de l'Assemblée nationale au moment de la prise du décret ordonnant la tenue de l'élection, qui se présente dans une circonscription autre que celle où se trouve son domicile, peut choisir d'être considéré comme domicilié dans la section de vote où se trouve le principal bureau qu'il utilise aux fins de l'élection. Il doit présenter une demande en ce sens lors de la révision de la liste électorale faite au cours d'une période électorale.

-30-

Source : Mouvement des Personnes D'Abord de Drummondville
Marcel Blais, Responsable aux dossiers, 20 décembre 2005, vfa.

UN ORGANISME DE



MOUVEMENT DES PERSONNES D'ABORD DE DRUMMONDVILLE

255, rue Brock, local 433, Drummondville, Québec J2C 1M5 Tél.: (819) 478-3899 Fax: (819) 478-7533
Internet: <http://www.mpda-drummond.qc.ca> Courriel : mpda@mpda-drummond.qc.ca





**Hommage
bénévolat-Québec**
Sixième édition
2003



CSLE – 133MA
C. G. – LOI ÉLECTORALE



CSLÉ-2006



*« Le lys s'y mire ainsi que l'azur plein d'oiseaux,
comme pour y chercher une image qui flotte. »*
Nelligan, Émile

*Être, vivre et exercer la communauté, la citoyenneté ?
Bien sûr que o... !*



**Hommage
bénévolat-Québec**
Sixième édition
2003



« Le lys s'y mire ainsi que l'azur plein d'oiseaux,
comme pour y chercher une image qui flotte. »
Nelligan, Émile
(Le Lac)

*Pour une réelle égalité :
toujours engagée ! »
Journée internationale de la Femme
(Édition 2006)*

Publication immédiate

Communiqué de presse

*Être, vivre et exercer la communauté, la citoyenneté ?
Bien sûr que o... !*

Bécancour, ce 8 mars 2006.

*Monsieur le président,
Honorables membres de la Commission,
Honorables québécoises, québécois,*

Bonjour,

Je m'appelle Claude Dany Carrier, responsable à la communication, à la promotion et aux activités socio-communautaires.

Bonjour,

Je m'appelle Marcel Blais, responsable aux dossiers.

*Il nous fait plaisir, au nom du Mouvement des Personnes D'Abord de Drummondville de **présenter** :*

Être, vivre et exercer la communauté, la citoyenneté ? Bien sûr que o... !

Être, vivre en citoyenne, citoyen ? Être, vivre en société ?

Qu'est-ce que la citoyenneté ? Qu'est-ce qu'exercer la citoyenneté ?

Des questions qui, s'appliquant naturellement à tout le monde sans exception, demeurent comme à découvrir en « déficience intellectuelle-trouble envahissant de développement ».

Afin de saisir ce que nous désirons vous dire, faisons, ensemble, un petit parcours d'histoire.

*« Après la reconnaissance de leurs droits civils,
de leurs droits sociaux, culturels et économiques,
voilà que les personnes souffrant de déficience mentale*
entendent exercer leur citoyenneté. »*

*Depuis l'époque de Duplessis-Léger, au lendemain du Rapport Bédard (Inspiration : **Les fous crient au secours**, Jean-Charles Pagé; **Ma chienne de vie**, Jean-Guy Labrosse), des efforts d'intégration sociale ont été faits ainsi que de belles réalisations sociétales. Des efforts-réalisations ayant touché, en particulier, le domaine de la « désinstitutionnalisation »-« normalisation », notamment en « santé mentale », en « déficience mentale ».*

D'aujourd'hui, il est plaisant de reconnaître que la situation s'est développée et enrichie d'une plus grande participation sociale tout autant des ressources qui se fondent que des personnes qui, vivant dans la société et découvrant la citoyenneté, se proposent de collaborer, de s'y aventurer, de s'y exercer.

D'aujourd'hui à demain, qu'est-ce qu'exercer la citoyenneté ? Est-il audacieux de simplement penser qu'il soit possible, en « déficience », de la reconnaître et pratiquer ?

En « déficience », il est particulièrement innovateur d'exercer la citoyenneté.

*Innovateur en ce sens que plusieurs défis habitent la **citoyenneté**. Des **défis de société** touchant la pratique, l'évolution de la désinstitutionnalisation, des pratiques, des politiques « clientèle-s », de la recherche, de la reconnaissance des ressources et personnes (crédibilité, autorité).*

Des défis d'autorité et de communication qu'ensemble et sans frontière il soit toujours possible de rencontrer, d'alimenter, d'enrichir.

Quelques ouvertures se font, en « déficience », en rapport avec l'exercice de la citoyenneté. La Société québécoise, en quête de développement social, demeure attentive à l'expression d'une citoyenneté élargie en terme d'espace démocratique. Elle considère que son exercice leur soit possible, comme à tout le monde !

*De cet espace élargi, il est possible de rendre disponible l'exercice de citoyenneté libre, volontaire à toutes ces personnes qui, pour des raisons « bio-psycho-sociales » (ou : « médico-psychologiques »), se retrouvent en situation d'**interdit**, de **en curatelle**.*

Souhaits de réussite

De ce qui précède, le Mouvement invite la Commission aux souhaits de réussite qui suivent :

Plaise à la Commission spéciale sur la Loi électorale :

*. D'Autoriser le droit au suffrage aux personnes qui, sous la curatelle, ne possèdent pas la **qualité d'électeur**, ce moyennant leur accessibilité au Statut d'électeur reconnu;*

. D'Amender ou modifier, par conséquent, toute disposition qui, du Code civil du Québec peut l'autoriser.

. De Faciliter l'expression de la citoyenneté à toutes ces ressources et personnes qui, en situation de handicap-s, notamment en « di-ted » et sur la curatelle, le désirent-souhaitent volontairement, librement.

. D'Avancer et valoriser tout autant la citoyenneté que son exercice tant auprès de la population qu'auprès de toutes ces personnes qui désirent en connaître-savoir davantage; par exemple Programme d'éducation à la citoyenneté.

. De Reconnaître, dans la mesure de l'État, l'ensemble des Mémoires et recommandations provenant du milieu associatif socio-communautaire, institutionnel, étatique.

Pour ne pas conclure

Être, vivre et exercer la communauté, la citoyenneté, ensemble et sans frontière, avec le monde, demande certes! des efforts de société innovateurs. Des efforts d'ouvertures impliquant la société à élargir un espace démocratique qui, leur étant accordé, enrichira, sans aucun doute et avec honneur, la Communauté québécoise et son épanouissement.

Être, vivre et exercer la communauté, la citoyenneté ? Bien sûr que o..u..iii !

Vous remerciant,

MPD'A Dr'ville

-30-

Source : Mouvement des Personnes D'Abord de Drummondville
Marcel Blais, Responsable aux dossiers, 20 décembre 2005/ Bécancour 8 mars 2006 (version de présentation)
Reproduction, publication autorisées, ce moyennant les dispositions de la Commission.

Remerciements : Les Mouvement tient à remercier toutes ces personnes, membres, personnes-ressources et ressources qui, du Mouvement (Comités) et de la Communauté québécoise, ont inspiré et articulé le présent Mémoire. Grands mercis aussi chalom d'entraide régionale à toutes ces ressources et personnes qui encouragent et soutiennent socialement et financièrement le Mouvement !

UN ORGANISME DE



MOUVEMENT DES PERSONNES D'ABORD DE DRUMMONDVILLE

255, rue Brock, local 433, Drummondville, Québec J2C 1M5 Tél.: (819) 478-3899 Fax: (819) 478-7533
Internet: <http://www.mpda-drummond.qc.ca> Courriel : mpda@mpda-drummond.qc.ca